

Analyser les Risques Professionnels au poste de travail

Personnes concernées

Vous êtes membre de CHSCT ou êtes directement intéressé par les problèmes d'hygiène et de sécurité, et vous avez déjà suivi une formation de base à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail.

Objectifs

Vous rendre capable d'analyser un poste de travail et son environnement pour en cerner les risques.

Vous amener à proposer des voies de solution et les hiérarchiser.

Contenu

Le recueil et le traitement des informations

La nécessité d'une méthode d'analyse

La méthode

La hiérarchie et le choix des mesures de prévention

La présentation du dossier d'analyse

La mise en pratique dans l'entreprise

Méthodes pédagogiques

Nous alternons les exposés et les partages d'expériences.

Nous travaillons en sous-groupes sur des études de cas.

Nous demandons aux participants de réaliser une analyse dans leur propre entreprise durant la période d'intersession.

Durée

2 jours / période intersession → analyse en entreprise / 2 jours

Animateurs

Le stage est animé par les Contrôleurs de Sécurité et les Ingénieurs-Conseils du Service Prévention de la CARSAT Normandie.

Engagements

L'entreprise s'engage à donner les moyens aux stagiaires de mettre en application les acquis du stage. A ce titre, un courrier d'engagement est demandé à la Direction (voir document en annexe).

La présence de 2 stagiaires est souhaitable pour une meilleure efficacité des analyses.

Engagement préalable du Chef d'entreprise et du/des stagiaire(s) :

La participation à la formation « Analyser les Risques Professionnels au Poste de travail » nécessite au préalable que le Chef d'entreprise s'engage à donner les moyens nécessaires à la mise en œuvre des acquis de cette formation dans l'entreprise.

Il s'agit en effet d'une formation-action, qui doit amener des changements dans les situations de travail et permettre la mise en œuvre d'une démarche pérenne de prévention des risques professionnels sur les postes de travail.

Les stagiaires devront, dans le cadre de cette formation, disposer du temps et des moyens nécessaires à la réalisation des travaux d'intersession qui leur seront demandés -analyse des risques sur poste(s) de travail / formalisation des travaux réalisés en vue de la restitution-. Le Chef d'entreprise s'engage à libérer un minimum de 5 jours pour ces travaux.

Ils induisent également la mobilisation et l'implication de différents acteurs dans l'entreprise.

Il est demandé au Chef d'entreprise, en lien avec le(s) salarié(es)-stagiaire(s), de cibler au moins un poste de travail à analyser, de faire participer des membres du CHSCT à l'étude et de planifier la mise en œuvre des actions de prévention qui en découleront.

Une restitution écrite de ces travaux sera demandée aux stagiaires, ainsi qu'une présentation orale à l'ensemble du groupe participant à la formation et ce, au cours des 3^{ème} et 4^{ème} jours de la formation.

Je soussigné(e).....Directeur/Directrice de l'entreprise.....reconnais avoir pris connaissance des conditions préalables à la participation d'un/de salarié(es) de mon entreprise à la formation « Analyser les risques professionnels au Poste de travail ».

Je m'engage à donner à ce(s) salarié(es) les moyens nécessaires à la mise en œuvre des acquis de cette formation dans l'entreprise (5 jours minimum pour ces travaux).

A ce jour, le(s) poste(s) de travail ciblé(s) pour les travaux d'intersession est/sont le(s) suivant(s) :

.....
.....
.....
.....
.....

Signature du Chef d'entreprise :

Signature du/de la salarié(e)-stagiaire :

Signature du/de la salarié(e)-stagiaire :